



ENTREPRISE

Réservé à l'organisme

Coordonnées de l'acheteur

RAISON SOCIALE

Nom		N° client
Téléphone		
E-mail		
Adresse de facturation		Adresse de livraison (si différente)

Commande

Articles	Quantité	TOTAL
Chèques cadeaux 10€		
Chèques cadeaux 20€		
Pochette		Offert

Répartition chèques cadeaux

Date de validité :

Total de la commande	
REMISE	
Total à payer	

Règlement

Le bon de commande doit impérativement être accompagné du règlement pour être traité (voir cgv au verso)

Chèque	DATE : N° : Banque :
Espèce	
Virement	Banque: CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE SWIFT/BIC: AGRIPFRPP845 IBAN: FR76 1450 6010 3072 8455 4022 672

Par la présente, l'acheteur déclare avoir pris connaissance des CGV et les accepte

Date / Lieu / signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Clauses générales

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

Article 2 – Formation du contrat

La commande est effective par la signature du bon de commande. Toute commande par le client est considérée, par l'association, comme définitive mais n'engage l'association que si elle est impérativement accompagnée du règlement correspondant.

Article 3 – Livraison et transport

La participation aux frais d'expédition comprend l'acheminement et l'assurance perte et ou vol sur le trajet. Les chèques sont sous ma responsabilité du client à compter de la remise du bordereau de livraison ou d'expédition signé et tamponné. Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bordereau de livraison, à défaut, c'est au client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de l'association, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de livraisons ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Le transfert de risque est opéré dès la livraison.

Article 4 – Prix, conditions de paiement

Les prix et conditions de paiement sont stipulés au verso. Les factures sont payées au comptant sans escompte. En cas de non-respect des conditions de paiement, le client s'engage à renvoyer immédiatement à Montbrison Mes Boutik' (13 rue beauregard 42600 Montbrison) l'intégralité des chèques cadeaux non encore payés.

Article 5 – Clause de réserve de propriété

(Loi 80-335 du 12.05.1980) la propriété des chèques cadeaux livrés est réservée à l'association jusqu'au paiement complet du prix aux termes convenus. A défaut de paiement à l'échéance, l'association se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

Article 6 – Obligation de Montbrison Mes Boutik'

L'association s'engage à assurer la fourniture des chèques cadeaux. L'association s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant les chèques cadeaux. Elle met à la disposition des utilisateurs la liste des magasins agréés sur son site internet. En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés chèque cadeau, ou tout autre défaillance du dit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'association.

Article 7 – Perte ou vol

Après la livraison des chèques cadeaux, l'association ne serait tenue responsable, de quelque manière que ce soit, de la perte, du vol, de la destruction, de la falsification ou de la fraude des chèques cadeaux. Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu à un échange ni à un quelconque remboursement.

Article 8 – Obligation du client

Le client s'engage à promouvoir, auprès de l'ensemble de ses utilisateurs, le mode de paiement par chèque cadeau et à leur transmettre la liste des enseignes acceptant les dits chèques comme moyen de paiement. Les magasins ne seront pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés totalement ou partiellement au moyen de chèque cadeau. Le client aura l'obligation d'informer tout porteur des chèques cadeaux de leur date limite de validité et du refus qui lui sera opposé en cas d'utilisation postérieure à leur date de validité. Le non-respect de cette obligation par le client ne pourra en aucun cas engager vis-à-vis du porteur la responsabilité de l'association.

Article 9 – Confidentialité

Tout document remis ou diffusé par l'association demeure la propriété de cette dernière et ne peut donc être communiqué, même en copie, par le client ou ses utilisateurs, pour quelque motif que ce soit.

Article 10 – Tribunaux compétents

Toute contestation relative à l'interprétation ou l'exécution des présents, sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Saint-Etienne.

RESTRICTIONS D'UTILISATION / EVENEMENTS URSSAF

Evénements	Conditions	Montant exonéré des charges sociales en 2020
Naissance / Adoption	Le salarié bénéficiaire doit être concerné par l'un des événements dans l'année	171 € / salarié / événement
Mariage / Pacs		
Départ à la retraite		
Fête des mères, pères	Le salarié doit être parent	
Fête de la Sainte Catherine	La salariée doit être âgée de 25 ans et être célibataire dans l'année civile	
Fête de la Saint Nicolas	Le salarié doit être âgé de 30 ans et être célibataire dans l'année civile	
Noël des salariés	L'ensemble de salariés sont bénéficiaires	
Noël des enfants	Les enfants des salariés (jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civiles)	171 € / enfant / événement
Rentrée scolaire	Les enfants des salariés ayant moins de 26 ans dans l'année civile (sous réserve de justificatif de scolarité)	

